

Validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP) dans le Cappei

Le CAPPEI peut désormais être obtenu par la VAEP (mise en œuvre à compter de la rentrée 2021 pour la session 2022)

Qui ?

Les candidats doivent justifier de **cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.**

Quatre ans pour les professeurs qui exercent au moins à 50 % de leur obligation réglementaire de service

Comment ?

